

LE PETIT OS-MARSILLONNAIS

Novembre 2021

**Mairie d'Os-Marsillon
Permanence :**

Le Lundi de 14h à 18h

Le Mardi de 14h à 18h

Le Jeudi de 9h à 12h

Le Vendredi de 9h à 12h

Tel : 05-59-71-64-08

Fax : 05-59-60-19-89



(Crédit photo : www.alex-village.com)

Garderie scolaire :

Tel : 05 59 60 44 85

**Site internet :
www.os-marsillon.com**

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

En cette période où la circulation du virus est toujours présente, nous tenions à vous présenter les travaux réalisés ces dernières semaines par le biais du petit Os-Marsillonnais.

La fermeture du pont de Lacq a de lourdes conséquences pour notre village :

- *Une augmentation importante des voitures et camions au niveau des quartiers Marsillon et des Crêtes ce qui engendre des problèmes de vitesse et de sécurité ;*
- *Une baisse de la clientèle pour les commerçants et entrepreneurs qui voient leurs chiffres d'affaires en forte diminution ;*
- *Un impact pour l'ensemble des foyers qui utilisaient cet accès quotidiennement ce qui engendre des coûts en temps et en carburants.*

Aujourd'hui en France, il existe un mouvement important privilégiant une consommation des produits locaux...Essayons d'aider les commerçants et artisans du secteur.

Avec le Conseil Municipal, nous allons continuer à travailler pour faire vivre notre commune et à répondre aux attentes et problèmes que vous rencontrez.

Dans l'espoir de jours meilleurs et dans l'attente de vous retrouver au plus vite, nous vous souhaitons de garder le moral. Prenez soin de vous et de vos proches.

Je vous souhaite par avance de bonnes fêtes de fin d'année.

Bien Amicalement,

Jérôme TOULOUSE

Travaux réalisés

Ancien cimetière près de l'église

Comme évoqué lors de notre édito de janvier 2021, l'acquisition de la propriété située derrière l'annexe et la mairie va permettre à moyen terme de déménager l'école maternelle.



(Crédit photo : Mairie Os-Marsillon)

Ce projet nécessite de repenser le centre du village dans son ensemble, de le réaménager tout en incluant un objectif essentiel de sécurisation du périmètre.

En effet, depuis quelques années, des problèmes persistants au niveau de l'église et de l'ancien cimetière accolé à celle-ci compromettent la sécurité sanitaire (salpêtre, humidité amplifiée par le cimetière mettant en jeu les fondations de l'église et l'intégrité des murs, état dégradé de l'ancien cimetière risquant de mettre à nu certaines tombes...).

La première étape concrète du projet a consisté, en septembre, au relevage des sépultures et à l'exhumation des restes post mortem de l'ancien cimetière vers le nouveau soit dans les caveaux familiaux déjà existants soit dans l'ossuaire communal prévu.



(Crédit photos : Mairie Os-Marsillon)

Amélioration de la qualité de vie

→ **Tables de pique-nique** : elles ont été installées aux quartiers Justa et Marsillon ainsi qu'au stade. Des poubelles ont également été mises en place à proximité.



(Crédit photos : Mairie Os-Marsillon)

→ **Aires de jeux** : l'aire de jeux de Marsillon a été changée et il a été mis en place un espace de jeux pour les plus petits au Quartier Justa.



(Crédit photos : Mairie Os-Marsillon)

→ **Sentier de La Barthe** : la Mairie a installé deux panneaux indiquant le début et la fin du sentier afin d'éviter de s'égarer.



(Crédit photos : Mairie Os-Marsillon)

Sécurisation de l'école

La sécurité des enfants est une priorité... La Mairie a fait procéder à la mise en place d'une clôture sécurisée autour de l'école avec le soutien de la Préfecture à hauteur de 80% de subventions.



(Crédit photos : Mairie Os-Marsillon)

Entretien du stade

La qualité du terrain de football a été très dégradée par une invasion de hannetons. La Mairie a fait procéder au traitement du sol par l'entreprise Clavé de Mont. Le réensemencement du terrain a été réalisé par la Mairie.



(Crédit photo : Mairie Os-Marsillon)

Outil d'information

N'oubliez pas que la commune dispose d'un site internet alors n'hésitez pas à le découvrir. Nous vous rappelons l'adresse : www.os-marsillon.com

MAIRIE DE
OS Marsillon

VOTRE
VILLE

ACTUALITÉS

AGENDA

REGROUPEMENT
PÉDAGOGIQUE

ACTIONS
SOCIALES

ENVIRONNEMENT

HISTOIRE &
PATRIMOINE

CONTACT



Mairie > Votre ville

(Crédit photo : Mairie Os-Marsillon)

Sécurité sanitaire du bassin de Lacq

Santé Publique France a été saisie par le ministère de la santé sur l'opportunité et la faisabilité de mise en place d'une surveillance épidémiologique autour du bassin de Lacq.

L'agence a ainsi annoncé le 1^{er} juillet 2016 la mise en place de trois études portant sur :

- 1- Une analyse des attentes et du contexte local (résultats publiés en mai 2019)
- 2- Une actualisation de l'étude géographique de mortalité (résultats publiés en novembre 2021)
- 3- Une étude de faisabilité d'analyse de la morbidité (résultats également publiés en novembre 2021)

Dernière étape : c'est la mise en place d'une **étude épidémiologique participative sur la santé et la qualité de vie**.



PRÉPARER L'ÉTUDE PARTICIPATIVE DE SANTÉ QUI DÉBUTERA EN 2022

En 2022, Santé publique France va mener une **étude épidémiologique sur la santé et la qualité de vie** des riverains du bassin industriel de Lacq, sous forme d'une **enquête par questionnaire**. Un échantillon représentatif d'habitants sera invité à répondre à un questionnaire individuel anonymisé sur leur santé et leur qualité de vie. Des **ateliers citoyens** sont organisés dès novembre 2021 pour préparer cette enquête.

Quel est l'objectif de l'étude participative de santé?

L'étude permettra de décrire **l'état de santé des riverains, leur perception de l'environnement local**, et d'analyser les liens entre les deux. Cette démarche pourra favoriser l'amélioration de la santé et la qualité de vie des habitants du bassin industriel.



Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter le site suivant :

www.santepubliquefrance.fr/etude-participative-Lacq

Unité de méthanisation et ses impacts possibles

Le projet s'inscrit dans le programme de reconversion de la friche industrielle de Rio Tinto (anciennement Péchiney). Une unité devrait ouvrir courant 2022.

Une usine de méthanisation utilise des déchets organiques pour produire du gaz, lesquels gaz peuvent provenir :

- Des déjections d'élevages (lisiers, fumiers, fientes) ;
- Des biodéchets de sources diverses (ménages, restauration, industries agro-alimentaires) ;
- Des résidus de cultures ;
- Des boues des stations d'épuration.

Comment ça marche ?

1) Transport des déchets

Des camions apportent les déchets à l'usine.

2) Stockage sur le site de méthanisation

- En cuve pour les lisiers ;
- Sur terre ou sur une plateforme en béton pour les fumiers ;
- Sous un hangar pour les effluents de culture.

3) Fonctionnement du méthaniseur

Dans une grande cuve cylindrique, les intrants mélangés se dégradent sous l'effet de bactéries. Ils y restent en moyenne 80 jours à 40 °C.

Au final:

- 90% des résidus sont restitués par le méthaniseur, et serviront pour l'essentiel d'engrais.
- 10% de biogaz est envoyé sur le réseau ou transformé en chaleur ou en électricité.

4) Stockage des digestats

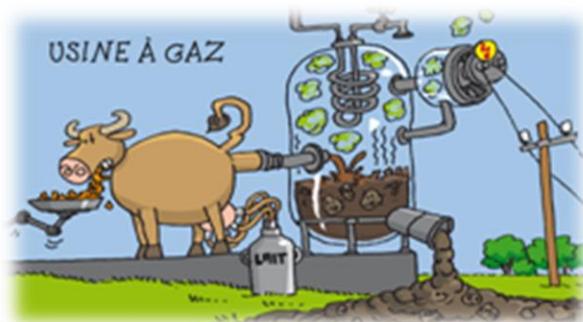
Il se fait dans des cuves ou des fosses normalement étanches.

5) Épandage

Comme les lisiers et fumiers fertilisants, les digestats sont épandus sur les terres agricoles.

Désagréments possibles liés à la présence d'une telle usine :

- Odeurs provenant des intrants transportés par les camions, de leur stockage et du stockage des digestats (résidus)
- Pollution des nappes phréatiques par l'épandage des digestats (ils sont riches en azote ce qui entraîne des taux élevés de nitrate)
- Un manque de recul de l'impact des digestats sur la vie du sol à long terme.
- Un développement des surfaces agricoles dédiées uniquement au fonctionnement du méthaniseur.



(Crédit photo : www.julielallouetgeffroy.wordpress.com)

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Aide aux étudiants

. **Le CCAS renouvelle cette année l'aide aux étudiants.** Elle s'élève à 100 € et permet de participer au paiement de frais d'inscription et de scolarité.

Conditions : faire des études supérieures (post-bac). Pas de conditions de ressources des parents.

Pour en bénéficier : adresser une lettre de demande d'aide à la Mairie et fournir un certificat de scolarité ainsi qu'un RIB avant le 17 décembre 2021.

La Mairie vous a récemment fait parvenir un courrier pour vous l'expliquer.

. **Des aides financières pour les études supérieures et les stages sont également attribuées par la CCLO sous conditions de ressources.** Les demandes sont à déposer avant le 31 mars 2022.

Tout quotient familial supérieur à 580 élimine toute possibilité d'aide.

Une somme forfaitaire de 250 € est attribuée aux étudiants qui font leur déclaration de revenus séparée.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service Enfance et Enseignement de la CCLO au 05 59 60 95 48.



Crédits : © volha - Fotolia.com

Colis de Noël 2021

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, les membres du CCAS se feront un plaisir de vous amener à domicile votre panier de Noël à partir du samedi 04 décembre 2021. Cette année encore, les conditions sanitaires ne permettent pas de se retrouver autour d'un moment de convivialité.



Repas du CCAS

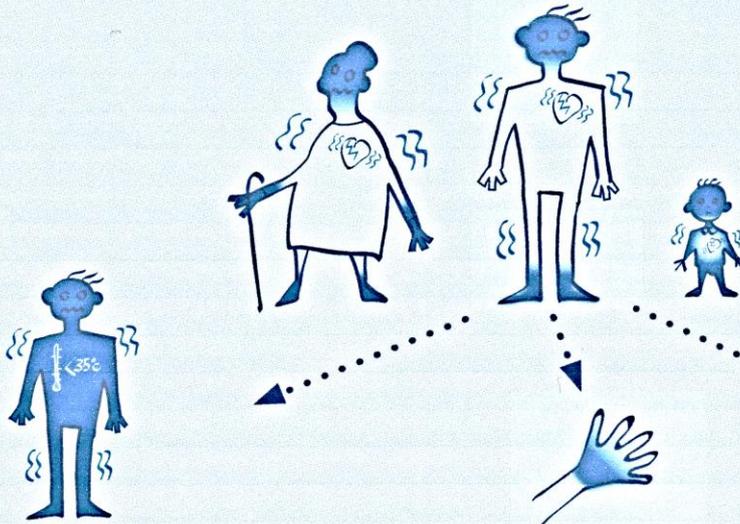
Sous réserve de l'évolution sanitaire, le repas du CCAS pour les personnes de plus de 60 ans est fixé au samedi 05 mars 2022 midi.

Nous espérons vraiment vous revoir autour des plaisirs de la table...

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE A TOUS...PRENEZ SOIN DE VOUS.



Attention vague de très grand froid



Le très grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.

Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.

Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.

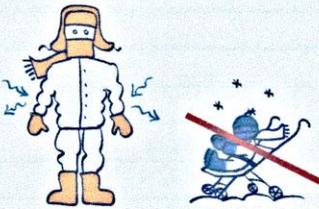
Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Je reste chez moi autant que possible en m'étant organisé à l'avance



- J'ai prévu de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).
- Je chauffe sans surchauffer, j'ai vérifié le bon état de marche de mon installation de chauffage, je ne bouche pas les aérations, et j'aère mon logement une fois par jour.
- J'ai tous les médicaments nécessaires en cas de besoin, et particulièrement si je suis un traitement régulier.
- Je donne de mes nouvelles à mes proches, et je contacte ceux qui sont seuls. Et si je suis isolé ou malade, je me fais connaître auprès de ma mairie.
- J'écoute à la radio les conseils des pouvoirs publics.

Si je dois absolument sortir, je suis prudent et je pense aux autres



- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- J'évite de sortir les bébés, même bien protégés.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- Je ne fais pas d'efforts physiques, comme porter des objets lourds...
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.

Si je dois absolument utiliser ma voiture



- Je vérifie le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence.
- Je prépare des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude.
- Avant chaque déplacement, je me renseigne sur la météo et sur l'état des routes.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le « 115 »

Pour plus d'informations :

www.meteo.fr ou 32 50 (0,34€/minute) • www.bison-fute.equipement.gouv.fr • social-sante.gouv.fr • www.santepubliquefrance.fr